



Intégration versus inclusion

Inclusion...

Jusqu'au milieu du 20e siècle, la société a relégué le handicap aux structures caritatives. Puis, les années 80 ont vu apparaître une définition médicale du handicap. Avec elle a émergé la notion **d'intégration des personnes handicapées**.

Si elles fournissaient un effort pour s'adapter à la norme, elles pouvaient prétendre à s'intégrer dans la société. C'était une évolution positive, mais limitée. En effet, ceux qui n'avaient pas les possibilités de cet effort restaient en dehors de la société.

La Loi de 2005 a été une nouvelle évolution. Elle nous permet de **passer d'une société d'intégration à une société d'inclusion**. La différence ? La notion de norme.

Avant 2005, les personnes devaient s'adapter à la norme. Depuis cette loi, c'est **la norme qui doit changer** pour que la société s'adapte au plus grand nombre. Dans une société inclusive, tout le monde est « normal ».

Dès lors, c'est la société qui va évoluer. Elle va ainsi proposer les conditions pour que chacun puisse vivre pleinement sa qualité d'humain. L'objectif n'est plus de « réparer » une personne pour lui permettre d'atteindre la norme, mais de **lui permettre d'exister telle qu'elle est dans une société accueillante**.

Avec la société inclusive, apparaît la **notion d'accessibilité**. Plus la société est accessible à tous, moins il y a de personnes laissées pour compte. Plus elle est accessible, plus elle est inclusive.

Rappelons juste que, **dans 85% des cas, la déficience est acquise en cours de vie**. Dès lors, tout le monde peut être touché. **L'inclusion, c'est peut-être vous qui en bénéficierez demain. Pensez-y dès maintenant.**

Retrouvez toutes nos newsletters et brèves sur le site de la Ressource Handicap Formation Hauts-de-France : [newsletters, brèves et enquêtes](#)

Compensation

Visionnez le replay du webinaire « compensation en formation, dispositifs mobilisables en Hauts-de-France »

L'accessibilité est un élément fondamental de l'inclusion. L'accessibilité, c'est du ressort de tous et de chacun. Les organismes de formation sont évidemment concernés par cette démarche. **Mais qu'est ce qui relève de l'accessibilité ou de la compensation ?** Quels sont les dispositifs disponibles dans ce cadre ? Comment les mobiliser ? Pour compléter l'approche proposée lors de la session de sensibilisation au handicap proposée par la RHF HDF, l'Agefiph a réalisé un webinaire répondant à ces questions.

[A voir ou revoir en vidéo](#) (non sous-titrée).

Référent Handicap

Professionaliser le Référent Handicap !

Vous êtes Référent Handicap ? Vous vous questionnez sur **vos rôle ou vos missions** ? La RHF HDF vous propose une session de professionnalisation. Comment appréhender le périmètre de votre action ? Comment la réaliser au quotidien ? Quand intervenir ? Acquérir les éléments de langage pour vous présenter, expérimenter une situation de dialogue avec un apprenant en situation de handicap... Autant d'éléments que vous pourrez découvrir [dans cette session d'une journée](#).

À l'attention des Référents Handicap professionnalisés ou dont la structure est signataire de la charte, le padlet accueille désormais un nouvel élément : « **le guide**

d'accueil des personnes en situation de handicap physique », 12 pages où vous trouverez éléments théoriques, pistes d'amélioration et contacts pour vous aider.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui à la professionnalisation et l'animation du réseau des Référents Handicap d'OF et CFA, l'Agefiph vous propose **sur l'année 2022 une série d'ateliers pratiques avec des experts**. Au programme : Accessibilité, Compensation du handicap, Métacognition...

Deux webinaires qui vous intéresseront dès le mois de mai :

- « **Rendre une formation accessible : quel circuit et quel partage de l'information confidentielle ?** »

Cet atelier, animé par Elsa Geroult d'Innov'Hand, aura lieu le 12 mai prochain. Il permettra de faire le point sur les règles qui encadrent la circulation des informations confidentielles et de découvrir les procédures à mettre en place pour respecter la confidentialité de la prise en charge de l'apprenant.

- « **Solutions numériques inclusives avec Microsoft 365** »

La plupart des environnements numériques utilisent aujourd'hui des solutions comme Windows ou Office 365. Il existe de très nombreuses fonctionnalités inclusives pouvant facilement s'adapter aux personnes en situation de handicap. Venez découvrir avec Philippe Trotin, un panorama de ces différentes solutions au service de davantage d'inclusion.

Pour vous inscrire et pour être informé des futurs événements, consultez régulièrement l'espace [Acteur de la formation du site de l'Agefiph](#).



Charte de progrès

La charte de progrès de la Ressource Handicap Formation Hauts-de-France.

Vous êtes **plus de 80 structures à vous être engagées dans cette charte**. Et nous enregistrons déjà des renouvellements de charte. Quelques chiffres pour illustrer ces engagements : sur l'ensemble des plans de progrès réalisés en 2021, 41% des structures avaient sélectionné 3 sujets à travailler. Parmi ceux-ci, le rôle du Référent Handicap apparaît en premier. Cela semble très cohérent car beaucoup de structures n'avaient pas de Référents Handicap en 2020. Le deuxième item choisi porte sur la sensibilisation et la montée en compétence, notamment des équipes pédagogiques et administratives. Enfin, en 3e position, apparaît la nécessité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

Globalement, la charte permet aux signataires **de poser « noir sur blanc » ce que la structure réalise en matière de handicap**. L'engagement dans cette charte permet de progresser dans son accessibilité à partir d'un T0 (auto diagnostic) grâce à un plan d'actions (notion de progrès) en se donnant des objectifs. Les outils proposés sont, en cela, pertinents. Ils sont par ailleurs mobilisés par certains dans d'autres domaines comme la qualité...

La définition précise d'une fiche de poste fait partie des premières actions engagées. **La communication** sur la présence d'un Référent Handicap au sein de la structure est souvent mise en avant. Ensuite, les plaquettes, les dossiers d'inscription s'enrichissent des coordonnées des Référents Handicap. Nombre d'entre vous en profitent également pour **sensibiliser très largement**, les équipes bien sûr, mais aussi les apprenants... Quand la durée de la formation le permet, plusieurs structures ont intégré un temps de

sensibilisation collectif, en s'appuyant sur les outils mis à disposition des Référents Handicap.

LES STRUCTURES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE PROGRÈS

Découvrez toutes nos structures via les filtres de recherche.

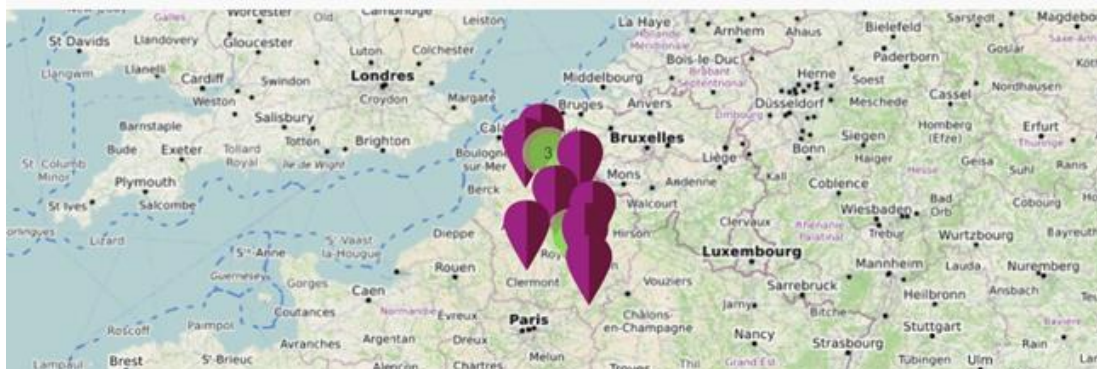


Photo de Anna Shvets provenant de Pexels

La cartographie des signataires de la charte !

Une cartographie présentant les signataires de la charte est désormais accessible sur le site. En haut de page, il suffit de cliquer sur le bouton « **Signataires charte progrès** » pour accéder aux fiches des structures qui se sont engagées dans une démarche de progrès s'agissant de l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette cartographie est alimentée progressivement.

Pour intégrer cet annuaire, il convient d'avoir signé la charte de progrès et construit votre plan de progrès individualisé. Une fois ces deux conditions remplies, vous pourrez vous y inscrire (cliquez sur inscription).

Si vous n'avez pas encore signé la charte de progrès, n'hésitez pas à suivre une de nos **présentations collectives de la charte**. Prochaines dates rubrique calendrier.



Evénement

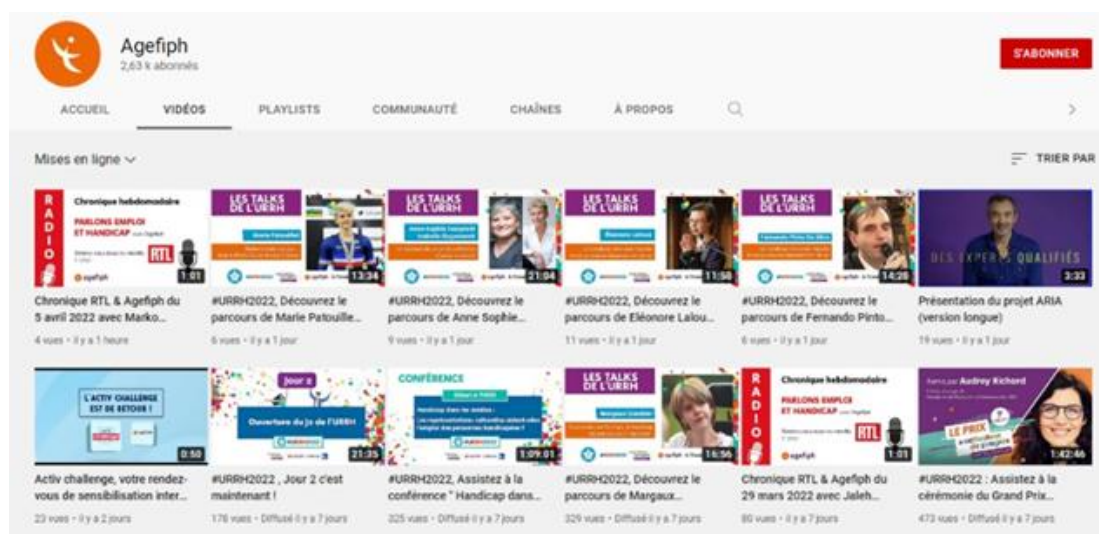
URRH 2022

L'**Université du Réseau des Référénts Handicap** était ouverte cette année aux Référénts Handicap des organismes de formation. 500 visiteurs en présentiel et 3000 en distanciel ont pu assister à des **conférences inspirantes** (« Panorama de politiques handicap en Europe », « Handicap dans les médias »...), des **ateliers et webinaires** (« Manager une personne en situation de handicap psychique », « Aménagement raisonnable : une contrainte ou une opportunité ? »), **des présentations de parcours** (« Marie Patouillet, médecin mais pas que... double Médaille de Bronze à Tokyo », « Margaux Gambier, étudiante à UniLaSalle, en dernière année du cycle ingénieur et écrivaine »), des stands, une cérémonie de remise du prix « Activateur de progrès » et de nombreuses rencontres...

Un programme dense où chacun a pu s'y retrouver. Il y a peut-être des événements auxquels vous n'avez pas pu participer ? Pas de problème, **vous pouvez voir ou revoir les replays des 4 ateliers tout particulièrement dédiés aux Référénts Handicap d'OF/CFA** sur la [chaîne YouTube de l'Agefiph](#) :

- Concevoir une pédagogie plus inclusive adaptée aux troubles des apprentissages
- Réforme de l'apprentissage : les changements à accompagner
- Aménagements et adaptations pour les personnes en situation de handicap en formation : de la théorie à la pratique
- L'accessibilité numérique au service d'une pédagogie inclusive

Vous pouvez accéder à la chaîne de l'Agefiph en cliquant sur l'image ci dessous.



Quelques chiffres...

Le handicap dans l'Union Européenne

Environ **87 millions de personnes au sein de l'Union Européenne**, âgées de 16 à 64 ans, sont en situation de handicap, soit 17,9% de cette tranche de la population.

- 50,8 % d'entre elles ont un emploi (contre 75 % de la population globale) et elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et à bas salaires.
- 29,4 % ont un diplôme du second degré, (contre 43,8 % de la population globale).
- Plus d'une personne sur deux en situation de handicap déclare s'être déjà sentie discriminée.

Source : Eurostat, 2019, 2020

Pour aller plus loin...

RAE, un premier pas vers le milieu ordinaire ?

Saviez-vous qu'il existe la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE). **C'est une évaluation inclusive où on priorise les compétences.** Elle est proposée aux personnes handicapées travaillant en ESAT, IME...

Cette démarche se déroule en plusieurs étapes, de la constitution d'un dossier jusqu'à la soutenance devant un jury.

Elle est proposée aux personnes qui en ont envie et qui sont motivées. La démarche permet **un premier pas vers une VAE**. En effet, nombreux sont ceux qui, une fois passée la RAE, prennent confiance en eux. Ils visent alors un CAP et, souvent, intègrent le milieu ordinaire.

Pour plus de renseignements : [mon parcours handicap](#)

Et aussi le réseau « [Différent et Compétent](#) » qui porte également ce dispositif :



Cet email a été envoyé à vlavandier@transitionspro-hdf.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#) .